

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2008</p>
--

L'an deux mille huit, le 10 Novembre à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Vania BROUDIC , Jacques THOMAS, Henri LE BELLEC, Erwan RIVOALLAN, Yves MEUNIER, Laurence GELARD, Jean-Claude KERGARAVAT, Yann DRESCHER, Michèle DABADIE, Anne LEVESQUE, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE, Jack ALBERIC, Louis AUGES

Absents excusés :

André TILLY,procuration à Jean-Michel HUON

Date des convocations : 31 octobre 2008

Secrétaire de séance : Marie- France GAULTIER

Assistait également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle F LE MAT, rédacteur
Monsieur Jean Jacques FURET, responsable du port

Ordre du jour :

- I- Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2008
- II- Informations du Maire
- III- Plan de circulation
- IV- Point sur les finances
- V- Tarifs du Port de Plaisance
- VI- Port de Tréguier : enquête publique, autorisation d'exploiter une installation de stockage et de récupération de ferrailles
- VII- Tarifs :

- ❖ Restaurant scolaire et garderie
- ❖ Travaux en régie

VIII- Création d'une régie bibliothèque

IX- Travaux :

- ❖ Programme de voirie 2008
- ❖ Délibération S.D.E
- ❖ Mise aux normes du réseau incendie : bornes

X- Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19H40.

I- **Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2008**

Le Maire interroge l'assemblée sur des observations ou réclamations éventuelles concernant ce procès-verbal. Aucune remarque n'est faite.

Il est donc approuvé à l'unanimité.

II- **Informations du Maire**

Le Maire souhaite donner trois informations et souligne que l'absence de débat prévue pour ce point de la séance ne signifie pas que les élus doivent se taire.

- ❖ Décès de la doyenne : Mme GUYOMARCH est décédée à l'âge de 99 ans . Une cérémonie civile aura lieu au cimetière de Tréguier mercredi 12 novembre à 14H30.
- ❖ Affaire ELIES : dans cette affaire, les époux ELIES avaient saisi le tribunal administratif en référé. Le Tribunal a rejeté leur requête en référé provision. Les époux ont donc décidé de faire appel.
- ❖ La balayeuse de la ville : elle a malheureusement rendu l'âme .Un appel d'offres va donc être lancé afin d'en acquérir une nouvelle . La somme déjà budgétée était de 160 000 €. La commune de Penvenan acceptera peut-être de louer à Tréguier une balayeuse en attendant l'acquisition. Le Maire demande donc un peu d'indulgence de la part des citoyens pendant la période transitoire.

III- Plan de circulation

Le Maire rappelle que, conformément à ce qui était annoncé dans le programme de l'équipe actuelle, une enquête publique a été lancée fin mai 2008 auprès de la population trécorroise concernant le nouveau sens de circulation mis en place par l'ancienne municipalité. Le dépouillement des réponses a été fait par une commission de six ou sept personnes et une réunion publique en septembre a accueilli une centaine de participants. De plus, la commission de circulation s'est réunie le 13 octobre dernier.

Avant d'examiner les différents points, le Maire précise que :

1- Toutes les propositions de la commission n'ont pas été retenues (ex : rue renan, portion entre la place Notre Dame de Coatcolvezou et la place du Martray).

2- Pour l'élaboration d'une nouvelle proposition , les objectifs ont été :

- la protection accrue des piétons
- la disparition d'interdictions inutiles (des stop en particulier)
- la recherche de la meilleure cohésion possible entre les sens entrant et sortant

Cinq votes à main levée ou à bulletin secret, si tel est le souhait de conseillers, sont indispensables.

Monsieur LE HENAFF tient à préciser que contrairement à ce qui a pu être dit, l'équipe actuelle n'avait pas d'idée préconçue sur le plan de circulation et tout le monde a pu s'exprimer au cours de débats et d'un travail important. Les choix, à ce jour, ne sont pas figés. En résumé, les conclusions sont :

- Il est évident que le fil conducteur est le changement pour le haut de la ville surtout.
- Le sens de la rue colvestre n'est pas très facile à gérer. Il est souhaitable de mettre cette rue en sens entrant jusqu'à la cathédrale quand on vient du Guindy et de la rue des perderies.
- La rue Marie Perrot doit aussi changer de sens : sens unique vers le rue colvestre.

1- Rue de la Chalotais , rue Marie Perrot et rue colvestre

Monsieur HUON concède qu'il est intéressant effectivement de descendre par la rue de la chalotais mais que la rue colvestre est beaucoup trop dangereuse pour les piétons.

Proposition : mettre la rue Marie Perrot descendante depuis le lycée, la rue de la chalotais montante vers la rue Gambetta et la rue colvestre descendante vers la place du Martray.

Le Maire met cette proposition aux voix. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

2- Rue Saint François

Monsieur LE HENAFF explique que cette rue est actuellement descendante vers la rue colvestre , la rue Saint Tugdual et le pont saint François.

Deux possibilités :

- changer de sens à cette rue : sens unique montant
- la mettre en double sens , sachant qu'on observe des problèmes de stationnements intempestifs et des problèmes lors du ramassage des poubelles.

Monsieur LE BELLEC dit ne pas être favorable au double sens pour une question de sécurité des piétons et à cause du stationnement dans une rue aussi étroite. D'ailleurs, les riverains sont favorables au sens unique.

Monsieur HUON estime aussi que le double sens porterait préjudice au stationnement.

Monsieur KERAMBRUN pense que la circulation dans cette rue est surtout celle des riverains et que ce sont les premiers à écouter. Le Maire réplique que tout le monde a déjà pu s'exprimer sur ce point, et que les avis sont partagés sur le double sens dans cette rue.

Le Maire met la proposition de sens unique montant au vote. **Elle est approuvée avec 21 voix pour, 1 vote contre (MR LE MERDY), 1 abstention (Yann DRESCHER).**

3- Rue de la Chantrerie

Monsieur LE HENAFF propose de mettre cette rue en sens unique descendant du boulevard Gambetta à la rue Saint André avec un stop en bas (y compris le partie entre la brocante et la rue de Minihiy, partie qui a suscité des débats).

Le Maire met aux voix cette proposition. **Elle est adoptée avec 22 voix pour et 1 abstention (Jean-Michel HUON pour le haut de la rue).**

4-Rue Renan

Monsieur LE HENAFF explique que presque tout le monde est d'accord pour mettre cette rue en sens unique montant jusqu'à la place des halles. Il a été suggéré de se servir de la rue Treuz comme espèce de giratoire pour sortir et revenir vers la place des halles. Cette éventualité a été écartée, étant donné le caractère difficilement praticable de la rue Treuz.

La proposition du sens unique montant du bas de la rue jusqu'à la place des halles est mise au vote. **Cette proposition est adoptée avec 22 voix pour et 1 abstention (Laurence GELARD).**

Se pose donc principalement le problème du haut de la rue (devant les commerces). Les débats ont donné lieu à deux suggestions :

- Rue Renan en sens sortant vers la place du Martray
- en double sens pendant l'hiver et piétonne en été.

Monsieur AUGES est plutôt favorable à un sens unique total.
Monsieur HUON et Le Maire sont plutôt pour un double sens dans cette partie, hors saison estivale, car peu de problèmes y sont rencontrés.

Le Maire met donc aux voix la proposition d'un double sens entre la place des halles et la place du Martray hors saison estivale (piétonnier) : 12 voix pour et 1 abstention (Laurence GELARD).

Puis il demande le vote pour le sens unique montant : 9 voix pour

Monsieur TILLY qui a donné procuration à MR HUON n'avait pas donné de consigne de vote sur ce point.

Le double sens est donc adopté hors saison estivale entre la place des halles et la place du martray.

5- Rue Stanco

Monsieur LE HENAFF rappelle que la rue Stanco est à double sens de la poste jusqu'au musée Renan. Il s'agit aujourd'hui soit de la laisser comme cela, soit de la mettre en sens unique de la rue saint andré à la place des halles.

Monsieur LE MERDY estime qu'il faut conserver le sens actuel.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil le sens unique montant de la rue Saint André à la place des Halles. **Cette proposition est adoptée avec 18 voix pour et 5 contre (LE MERDY, BROUDIC , HUE, KERAMBRUN, LEVESQUE).**

Ces changements interviendront à partir de la mi-janvier 2009.

IV- Point sur les finances

Monsieur HUON commente le bilan présenté ci-dessous. Il en ressort principalement un niveau bas de la capacité d'autofinancement. Il faut donc réduire les dépenses de fonctionnement.

<p>VILLE DE TREGUIER : SITUATION FINANCIERE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2008</p>

Population sans double compte (1999) : 2 679 habitants

Population avec double comptes (1999) : 2 947 habitants

Nombre de ménages (1999) : 1 105

Population trécorroise (1999) : moins de 30 ans : 21,9 % plus de 60 ans : 52,1 %

Nombre total de logements en 1999 : 1 324 dont 15,7 % de « social »

En 2008 : 167 **logements sociaux** : 143 HLM, 10 ville, 14 CCAS
 Foyers fiscaux trécorrois **imposés sur le revenu** en 2005 : 37,1 %
 Budget Ville de Tréguier : **4 262 965 €**

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de Tréguier correspond aux dépenses et aux recettes régulières habituelles : il est prévu de 2 855 365 € cette année

1.1 Les recettes de fonctionnement

Compte administratif 2007	2 940 057 €	
Prévisions budgétaires 2008	2 855 365 €	
Réalisé au 10 novembre 2008	2 451 430 €	Soit 86 %

1.1.1. Les impôts locaux : 32,6 % de nos recettes

2007	Lannion	Paimpol	Tréguier	Minihy-Tr	Penvénan	Plouguiel
Taxe d'habitation	18,50 %	15,46 %	23,64 %	15,79 %	18,03 %	13,57 %
Taxe foncière	18,67 %	26,42 %	32,86 %	25,17 %	24,93 %	19,97 %
Taxe foncier non bâti	59,09 %	90,48 %	64,09 %	71,13 %	73,21 %	58,60 %
Produits taxe d'habitation en € /hab	173 €	173 €	134 €	114 €	228 €	95 €
Potentiel fiscal /habitant	866	514	312	544	377	271

1.1.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

34,5 % de nos recettes ; elle est en 2008 de 984 775 €

1.1.3. Autres

L'autre tiers provient du « produit des services rendus et payés » par les Trécorrois à la communes : cantine, théâtre, cimetières, ou des participations des autres collectivités (pompiers, Minihy pour les écoles...) ou des compensations d'impôts de l'Etat.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Compte administratif 2007	2 708 632 €	
Prévisions budgétaires 2008	2 757 050 €	+ excédent reporté : 98 315 €
Réalisé au 10 novembre 2008	2 360 628 €	Soit 86 %

Il y a les dépenses incompressibles et d'autres, moins obligatoires.

1.2.1 Les dépenses à caractère général

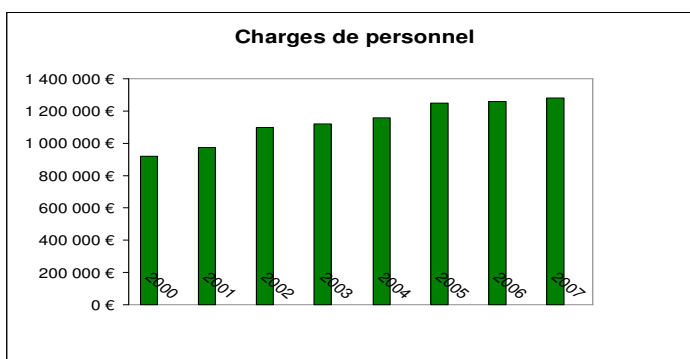
30 % : l'électricité, l'énergie, les contrats de prestataires de services...

1.2.2. Les dépenses de personnel

50 %

En dépense de fonctionnement ce sont les charges de personnel qui sont préoccupantes. Ces importantes charges sont « liées au caractère urbain de la collectivité ».

Le salaire moyen est de : 1 390 € pour 41 emplois rémunérés (non compris les remplacements)
12 emplois à temps partiels.

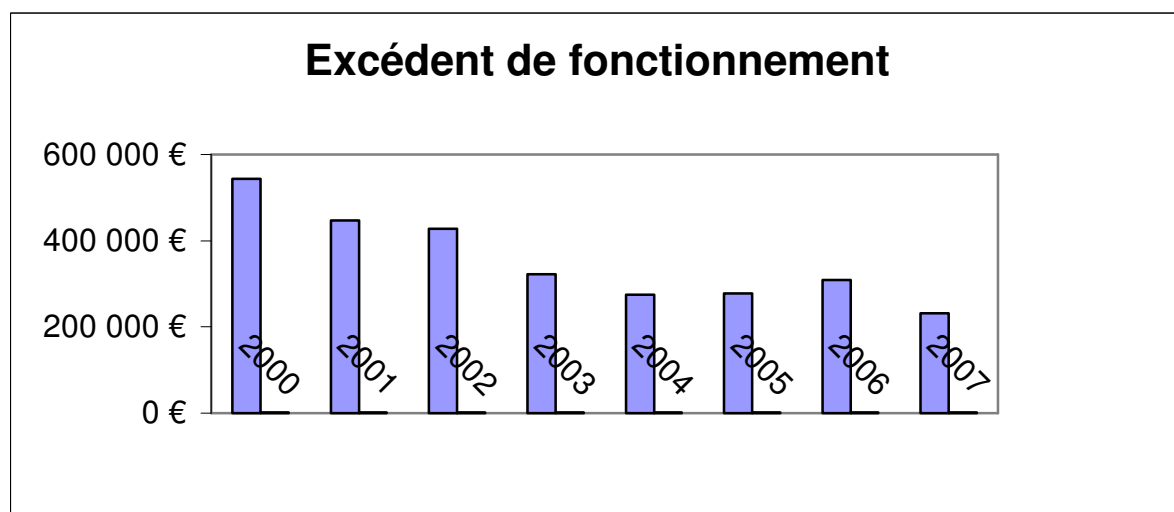


1.2.3. les dépenses culturelles et touristiques

Les dépenses de fonctionnement liées aux Affaires Culturelles ont particulièrement augmenté sous la municipalité précédente. Le rapport d'analyse de la situation financière du Ministère du Budget estime que « cette offre de services est trop élevée pour une commune de cette taille ».

1.3 L'excédent de fonctionnement

Excédent 2007	231 425 €	
Excédent corrigé 2007	344 175 €	Excédent cumulé : 444 795 €
Excédent réalisé au 10 novembre 2008	90 902 €	



La performance de gestion se mesure : (tableau Ouest-France du 26 octobre 2008)

2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
15,5 %	13,6 %	12,7 %	13,1 %	15,5 %	15,5 %	20,5 %	22,3 %
moyenne	Faible			moyenne		bonne	

2.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement représente l'effort d'équipement fait sur plusieurs années : les dépenses ne se renouvellent pas chaque année et les ressources mobilisées sont exceptionnelles ; il est prévu de 1 407 600 € en 2008 pour Tréguier.

2.1 Les recettes pour les investissements

Compte administratif 2007	1 083 692 €	
Prévisions budgétaires 2008	1 407 600 €	
Réalisé fin oct 2008	479 203 €	Soit 34 %

2.1.1 Les subventions pour travaux

- Pour les travaux nous pouvons percevoir des subventions ; elles sont particulièrement insuffisantes

2.1.2. Les emprunts

Notre programme municipal a choisi d'investir pour améliorer notre Petite Cité de Caractère. Il nous faudra donc emprunter... comme on le fait souvent :

- en 2008 était prévu : 660 000 € (terrains des Sœurs du Christ, Rond-point d'Amour...)
- en 2007 : 500 000 € (terrain du Guindy, Rond-point), en 2006 : 800 000 €, en 2005 : 700 000 € ...
- A notre arrivée, en mars 2008, la commune avait presque 3 millions de dettes en € .

2.1.3. Le fond de compensation de la TVA

87 107 en 2009, 93 767 € en 2008, 160 751 € en 2007

2.1.4. L'excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement à mettre prioritairement en investissement. : 346 480 € pour financer 2008

2.2 Les dépenses d'investissement

En 2008 : Rond pont St Michel, Ecole Maternelle, Ecole primaire, Cathédrale, Voirie, Panneaux, Matériel informatique...

Compte administratif 2007	1 091 559 €
Prévisions budgétaires 2008	1 407 600 €

Réalisé au 10 novembre 2008 488 706 € Soit 35 %

2.3 Les excédents d'investissement

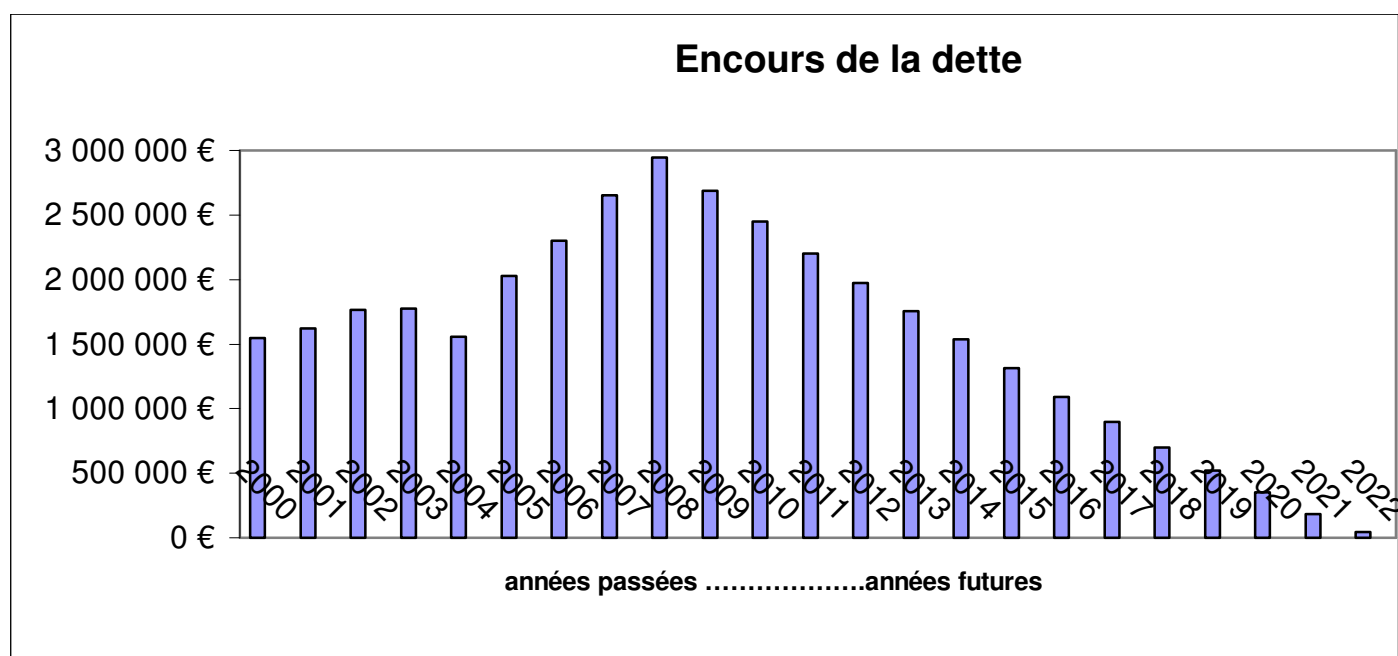
Excédent cumulé 2007 172 892 €
Excédent au 10 novembre 2008 **- 9 053 €**

3. BILAN FINANCIER DE LA VILLE DE TREGUIER

3.1 Endettement

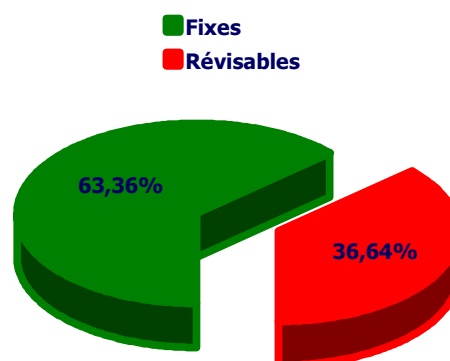
- Notre dette bancaire (presque 3 millions €) est en augmentation et particulièrement depuis 2005 /2007. En 2000 la dette totale représentait (525 € /habitant, en 2007 elle se monte à 901 €/habitant (contre 818 € pour les autres communes de même strate). Depuis 2000 la dette a été multipliée par deux (1 546 000 €)

-L'endettement en année reste **passable** : 7,7 ans



Les emprunts à taux fixes

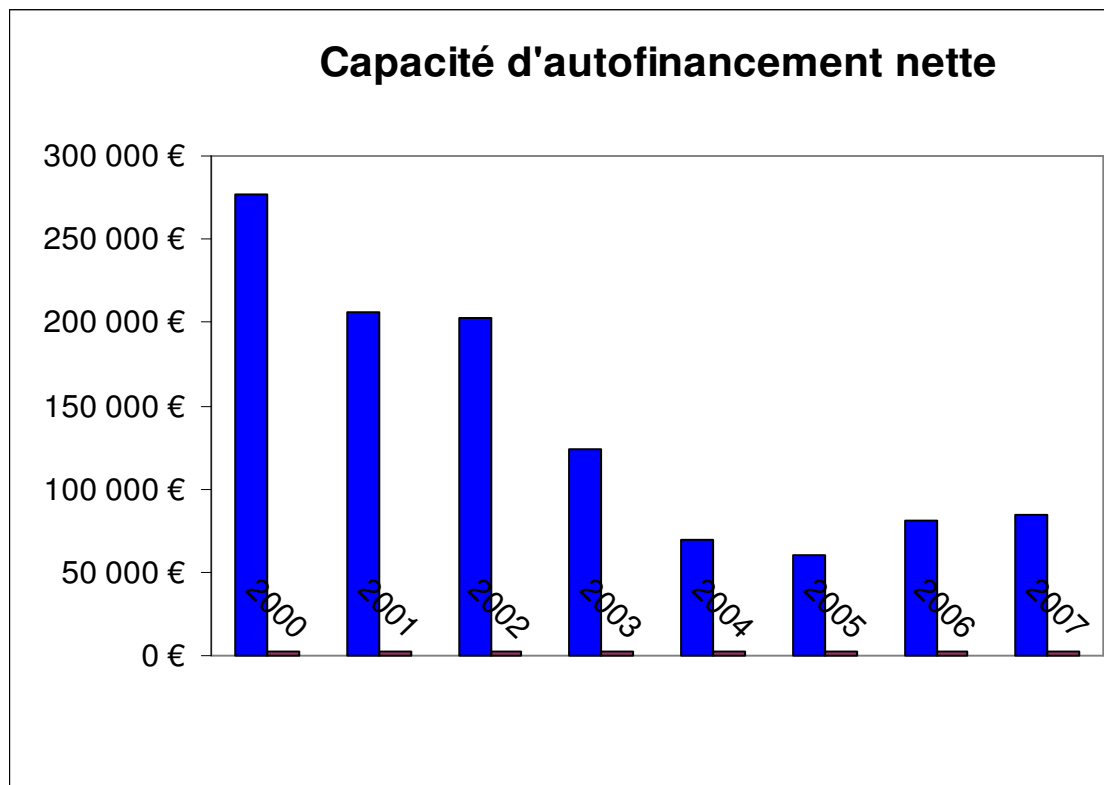
Les emprunts à taux révisibles



Emprunts Ville de Tréguier				Durée	Capital	Taux		Annuités
Banque	Début	Fin	ans	emprunté	Fixe	Variable révisé		
CDC	1993	2008	15	259 163 €	7,30%			22 571 €
Crédit agricole	1995	2010	15	137 204 €	7,35%			15 248 €
Crédit agricole	1995	2010	15	91 469 €	7,55%			10 292 €
Crédit agricole	2000	2011	11	121 959 €		4,48%		14 908 €
Crédit agricole	1997	2012	15	45 734 €	5,65%			4 561 €
Crédit agricole	1997	2012	15	45 734 €		4,48%		3 683 €
Caisse d'Epargne	2000	2015	15	228 673 €	5,55%			21 560 €
Caisse d'Epargne	2001	2016	15	228 673 €		4,50%		20 866 €
Crédit agricole	2002	2017	15	229 000 €	4,60%			17 777 €
Crédit agricole	2003	2018	15	230 000 €	4,25%			20 815 €
CDC	2002	2021	20	322 277 €	4,20%			21 346 €
Crédit agricole	2005	2021	15	700 000 €	2,30%	4,13%		60 045 €
Crédit Mutuel de Bretagne	2006	2021	15	500 000 €	3,85%			44 500 €
Dexia	2006	2021	15	300 000 €	3,92%			30 878 €
Caisse d'Epargne	2007	2022	15	500 000 €	4,55%			46 381 €
Total								355 431 €

3.2 Autofinancement

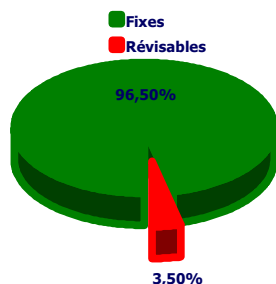
- Les futurs emprunts, pour assurer le financement des grands chantiers, nécessiteront une augmentation de notre « capacité d'autofinancement nette » ; à Tréguier, en 2000, elle était de 277 000 € (soit 94 € / habitant), elle se réduisait l'année dernière à 84 230 € (soit 28 € / habitant) ; elle est pour les autres communes de 141 € /habitant !!!.



4. LE PORT DE PLAISANCE

Port de Tréguier			Ans	Capital			Annuité
Caisse d'Epargne	1999	2009	10	342 809 €		4,54%	5 778 €
Caisse d'Epargne	2009	2029	20	300 000 €	4,55%		

23 294 €



Quant au Port de Plaisance, son budget est à part; il vient de connaître son équilibre financier mais aussi de nouvelles dispositions fiscales imprévues (impositions nouvelles : impôts sur les sociétés, taxes professionnelles, taxes d'apprentissage, taxes foncières) qui mettent ses finances en difficulté. Cette année, le désenvasage (non terminé) a été financé par un emprunt de 300 000 €; à court terme, le remplacement des pieux est à réaliser (1 million d'€). La ville ne pouvant plus subventionner son port, il va de soi que cela implique une hausse des tarifs très importante en 2009...

5. TRESORERIE

Commune de Tréguier arrêtée à la date du : 7 novembre 2008

Dépenses effectuées : 3 507 583 €

Recettes encaissées : 4 129 491 €

Solde en caisse : 621 908 €

6. CONCLUSION

En conclusion, les finances de la Ville de Tréguier « *nécessite une surveillance* », selon les termes mêmes du rapport de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Trois options sont possibles :

1.- Ne pas faire de grandes réalisations, restaurer l'excédent de fonctionnement et attendre pour commencer à réaliser notre programme.

2.- Réaménager la dette et augmentant le nombre d'annuités, sur 30 voire 40 ans... C'est une solution de facilité qui engage les générations futures.

3.- Rechercher les moyens de restaurer l'excédent de fonctionnement, en réduisant les dépenses de fonctionnement et en cherchant de meilleurs financements pour ne pas à avoir à limiter le recours à l'emprunt; cela nous permettra d'emprunter pour nos réalisations.

Jean-Michel Huon
Premier Adjoint,
Délégué à l'Administration Générale
et aux Finances et aux Affaires économiques

Sources : Procès-verbaux Conseils Municipaux Ville de Tréguier
Documents Trésorerie de Tréguier
Fiches analyse de la situation financière de la commune (Dir Gén de la Comp. Publique)
INSEE
Site : finances.gouv.fr/communes/
ARIC formation des élus
Analyse de la dette par Economie Finance Gestion
Administration Générale de la Mairie de Tréguier

V- Tarifs du port de plaisance

Le Maire informe les élus que la Commune doit faire face à un arriéré d'impôts de 103 500 €. Le compte administratif 2008 laissant apparaître un déficit d'environ 65 000 €, il est nécessaire pour le budget prévisionnel 2009 d'augmenter les recettes et donc les tarifs des locations.

Le déficit est, au regret du Maire, manifestement impossible à réduire sur un an. Il propose donc, pour le faire sur deux ans, d'augmenter de 20 % les locations à l'année et l'hivernage et de 5 % les passages (déjà en augmentation de 5 % en 2006). Il ajoute qu'en 2010, il faudra vraisemblablement refaire les mêmes augmentations puisque le déficit atteindra encore 37 000 € fin 2009. (voir les tarifs et la simulation en annexe).

Monsieur HUON , même s'il aurait souhaité une augmentation plus importante des tarifs, comprend cette proposition du Maire car il faut déjà oser en proposer une semblable.

Monsieur AUGES est ahuri de voir qu'un redressement fiscal concernant les années 2004 à 2007 n'a suscité auparavant aucune réaction.

Monsieur LE HENAFF estime dommage que ce soit les gens louant à l'année qui supportent le gros de la hausse, surtout que la plupart vivent dans un rayon de trente kilomètres.

Monsieur FURET, responsable du Port, informe le conseil que dorénavant l'eau ne sera plus gratuite et souligne que même avec une hausse de 20% les tarifs restent encore bien en dessous de ceux de certains ports.

Le Maire se dit malheureusement confronté à une dure réalité et met aux voix la proposition d'augmentation de 20 % et de 5 %. **Elle est approuvée avec 19 voix pour et 4 abstentions (Louis AUGES , Michel LE HENAFF, Raymonde HUE, Yves MEUNIER).**

VI- **Port de Tréguier : enquête publique, autorisation d'exploiter une installation de stockage et de récupération de ferraille.**

Monsieur LE MERDY rappelle succinctement que le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie demande l'autorisation de poursuivre(alors qu'il n'y a jamais eu de demande pour la commencer) l'exploitation de stockage et de récupération de ferrailles.

Au delà de 50 M3, un autorisation préfectorale et donc une enquête publique sont nécessaires et le port de commerce doit fonctionner dans le respect de l'environnement et de la santé publique. Or, cette installation jamais autorisée fonctionne dans le mépris de ces exigences.

Monsieur HUON estime qu'il est certes difficile d'être opposé au fonctionnement d'une activité économique, mais que si la CCI et le Préfet ne font pas appliquer la réglementation en vigueur, il faut dire NON à cette activité.

Le Maire approuve l'obligation du respect strict de la loi, de l'environnement, et de la santé de la population.

Monsieur LE MERDY ajoute qu'il n'y a plus maintenant qu'à attendre les résultats de l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur. En fonction de ceux-ci, le Préfet devra prendre une décision.

Le Maire soumet au vote la demande de la CCI à poursuivre l'activité.

Avec 23 voix contre , cette demande est rejetée.

VII- **Tarifs :**

❖ **Restaurant scolaire**

Madame RANNOU expose que le déficit de l'année scolaire 2007-2008 était de 84000 €. Le coût des denrées et de l'énergie ayant beaucoup augmenté, il est proposé d'augmenter le prix du repas pour les enfants de Tréguier et de Minihy de 3 %, soit 2.47 € au lieu de 2.40 €.

Pour les enfants extérieurs,il est proposé que le prix du repas soit de 3.40 €.

Le Maire dit mal accepter le fait, non pas de créer un tarif différent pour les extérieurs mais que la différence de prix soit de pratiquement 1 €. Mais il est vrai que par rapport au coût réel du repas de 5.44€, on en est encore éloigné d'environ 2 €. Est-il toujours aux contribuables de Tréguier de payer pour les enfants d'ailleurs ?

Monsieur HUON va solliciter les communes extérieures pour une participation volontaire et ceci concerne essentiellement les enfants de la CLISS (les parents n'ont pas le choix puisque cette classe n'existe qu'à Tréguier.)

Le Maire met au vote la proposition du repas à 2.47€ au lieu de 2.40 €. **Cette proposition est acceptée avec 22 voix pour et 1 abstention (Erwan RIVOALLAN).**

Le Maire met ensuite au vote la proposition d'un tarif de 3.40 € pour les enfants extérieurs à Tréguier et Minihiy. **Cette proposition est adoptée avec 17 voix pour , 2 contre (Yann DRESCHER, Yves MEUNIER) et 4 abstentions (Raymonde HUE, Laurence GELARD, Erwan RIVOALLAN, Michel LE HENAFF).**

❖ Garderie

Madame RANNOU indique que les tarifs actuels sont de 1.03 € l'heure et de 7.80 € la journée. Elle propose de les faire passer à compter du 01 janvier 2009 à 1.06 € l'heure et 8.03 € la journée repas inclus, soit une augmentation de 3 %.

Le Maire met ces propositions au vote. **Elles sont acceptées avec 22 voix pour et 1 abstention (Erwan RIVOALLAN).**

❖ Location de salles

Les nouveaux tarifs sont proposé comme suit :

SALLE DES FETES

Caution : 350 €

REUNIONS

Association	TREGUIER :	GRATUIT
	EXTERIEUR :	35 €
Particulier	TREGUIER :	60 €
	EXTERIEUR :	100 €

APERITIFS

TREGUIER :	100 €
EXTERIEUR :	130 €

ARBRES DE NOËL

Association	TREGUIER :	GRATUIT 1 fois/an
	EXTERIEUR :	130 €

ANIMATIONS (lotos, ...)

Association	TREGUIER :	150 € GRATUIT 1 fois/an
	EXTERIEUR :	210 €
Particulier	TREGUIER :	175 €
	EXTERIEUR :	235 €

NB :	Forfait chauffage :	30 €
	Forfait non nettoyage de la salle :	100 €

VIEIL EVECHE/SALLE DES AJONCS D'OR

Caution : 350 €

<u>Association</u>	TREGUIER :	GRATUIT
	EXTERIEUR :	35 €
<u>Particulier</u>	TREGUIER :	50 €
	EXTERIEUR :	100 €

Monsieur HUON précise que le fait d'établir une grille de tarifs n'oblige aucunement à autoriser la location.

Le Maire les met aux voix. **Ils sont approuvés à l'unanimité.**

❖ **Travaux en régie**

Monsieur LE HENAFF dit devoir tarifier ce que les employés communaux font dans les structures intercommunales (ex : dans logements CCAS, pour des particuliers...). Les tarifs n'ont pas été revus depuis le 07 décembre 2000.

Il propose les tarifs suivants :

Main d'œuvre 33€/H

Matériel

- Camion benne 26 €/H
- Véhicule léger 20 €/H
- Balayeuse 87 €/H
- Tracteur 42 €/H
- Gyrobroyeur 20 €/H
- Désherbeur aquacid 52 €/H
- Désherbeur thermique 15 €/H
(sans gaz)
- Tondeuse autoporté 35 €/H
- Tondeuse tracté 20 €/H
- Débroussailleuse 15 €/H

Le Maire les soumet à l'approbation du conseil. **Ils sont adoptés à l'unanimité.**

VIII- Création d'une régie bibliothèque

Monsieur HUON rappelle que lors de sa séance du 6 octobre dernier, le conseil a décidé de rendre payant l'accès à la bibliothèque de Tréguier pour les familles extérieures à la commune. Il propose donc de créer une régie de recettes permettant de percevoir les paiements en espèces et en chèques et d'annuler la délibération du 30 avril 2001 qui étendait la régie du service culturel à la bibliothèque.

Le Maire met aux voix cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

IX- Travaux

❖ Programme de voirie 2008

Monsieur LE HENAFF donne lecture du programme prévisionnel 2008 :

TRANCHE FERME

1-Boulevard Jean Guehenno- Aménagement des trottoirs	34 910
2-Rue de Minihiy- Aménagement trottoirs	17 210
3- Rue du Léandy- Aménagement trottoirs	7 700
4- Accès au sous-sol des services techniques	2 730
5-Vieil évêché- raccordement au réseau eaux usées	5 950
6 -Reprise divers trottoirs	5 184
7-Parc de la baronnais	975
8- Hôtel de France- entrée parking (béton bitumeux)	3 310
9-rue chateaubriand- création ilot	1 070
10-Bois du poète- évacuation tas de pierres fer à cheval	1 000

TOTAL TTC : 95 727

TRANCHE CONDITIONNELE

11-Rue de Kernabat-aménagement trottoirs(béton bitumeux)	12 160
12-Création divers passages surabaissés	4 010
13-Divers création/remise à la cote grilles eaux pluviales	2 000

TOTAL TTC : 21 731

Le total général des travaux prévus pour 2008 s'élève à 117 458 €.

Le Maire soumet à l'approbation du conseil cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.(mais réserve d'Anne GAUTIER sur le matériau du revêtement du parking hôtel de France).**

❖ **Délibération S.D.E**

Le Syndicat départemental d'électricité a procédé à l'étude de la fourniture et de la pose de sept prises de courant étanches permettant le raccordement de guirlandes de Noël accessibles sur le réseau éclairage public. Le coût estimé des travaux est de 1 520 € TTC. La participation de la commune est conventionnellement établie à 80 % du montant TTC soit 1216 € TTC.

Le Maire demande donc au conseil d'approuver cette fourniture et pose de sept prises. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

❖ **Mise aux normes du réseau incendie : bornes**

Monsieur LE HENAFF rappelle que la commune est propriétaire des bornes incendie, donc responsable de ces bornes. La visite annuelle des pompiers a révélé que quatre de ces bornes sont défectueuses. Elles se situent respectivement rue Jarl Priel, rue Le Peltier, lotissement Fontaine Houdot, et rue du phare de la corne.

Un devis a été établi par le Syndicat d'eau et s'élève à 9845€ TTC.

Le Maire met aux voix la proposition de change ces quatres bornes sur la base de ce devis. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

X- **Questions diverses**

Néant.

L'ordre du jour est épuisé, il est 23H00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,